# GUICHET UNIQUE

# GUIDE D'UTILISATION pour les particuliers

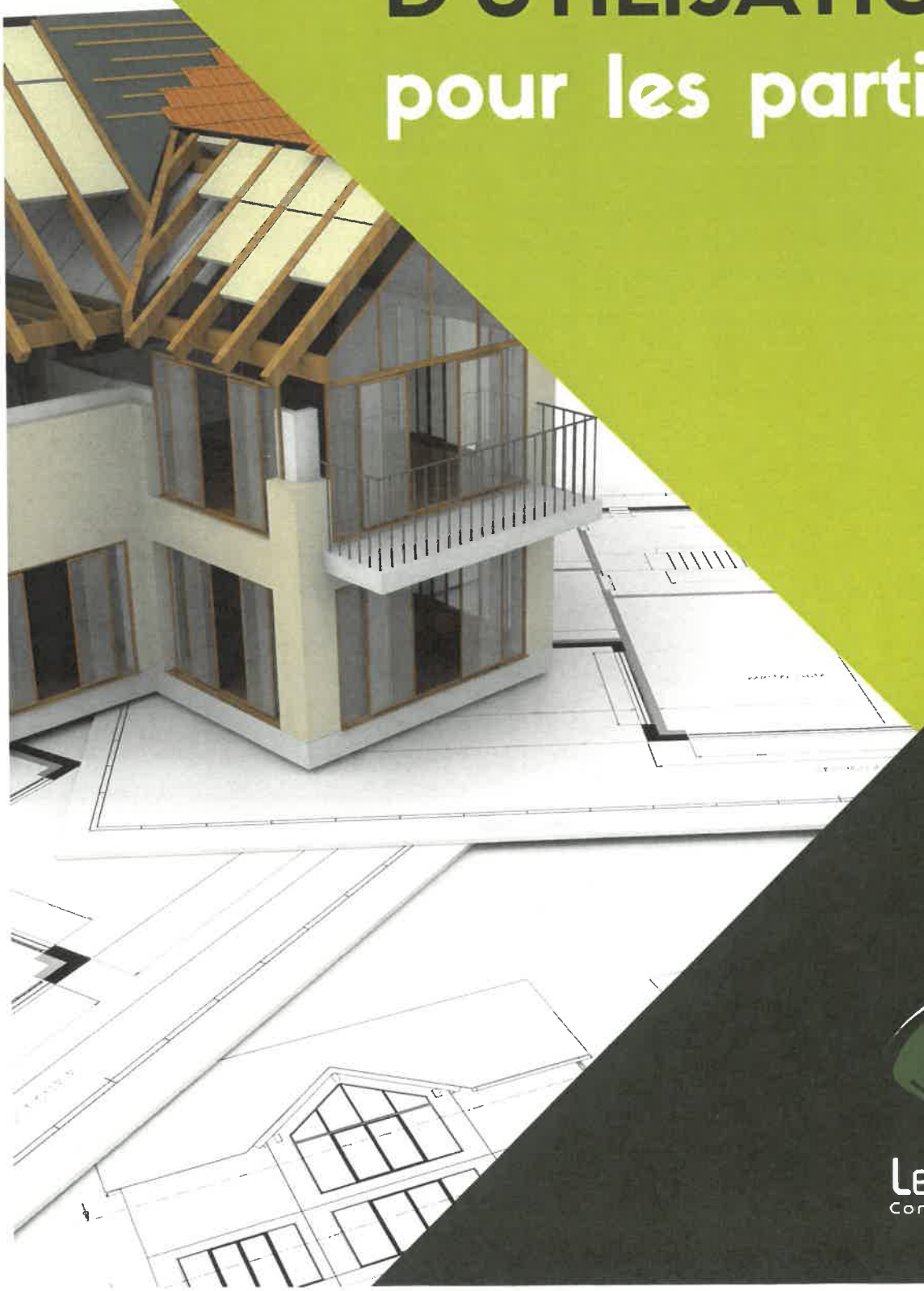

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

# GUICHET UNIQUE
# GUIDE D'UTILISATION

Depuis janvier 2022, la Communauté de communes dématérialise ses démarches d'autorisations d'urbanisme. Vous pouvez désormais effectuer vos demandes en ligne par le biais du guichet unique urbanisme : https://cartads.avant-monts.fr/guichet-unique

Ce guide vous accompagne pour la création d'un compte usager et pour le dépôt en ligne de votre demande d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, certificat d'urbanisme...) Avant d'entamer cette démarche, veillez à préparer les pièces à déposer en vérifiant leur taille (maximum 25 Mo par document). Les extensions de format de fichier acceptées sont : *pdf, *jpg, *png, *tiff, *gif

## LE DÉPÔT EN LIGNE

### CRÉER SON COMPTE USAGER

Dans un premier temps, vous devez vous inscrire au portail : Vous êtes particulier : créez un compte « Usager ».

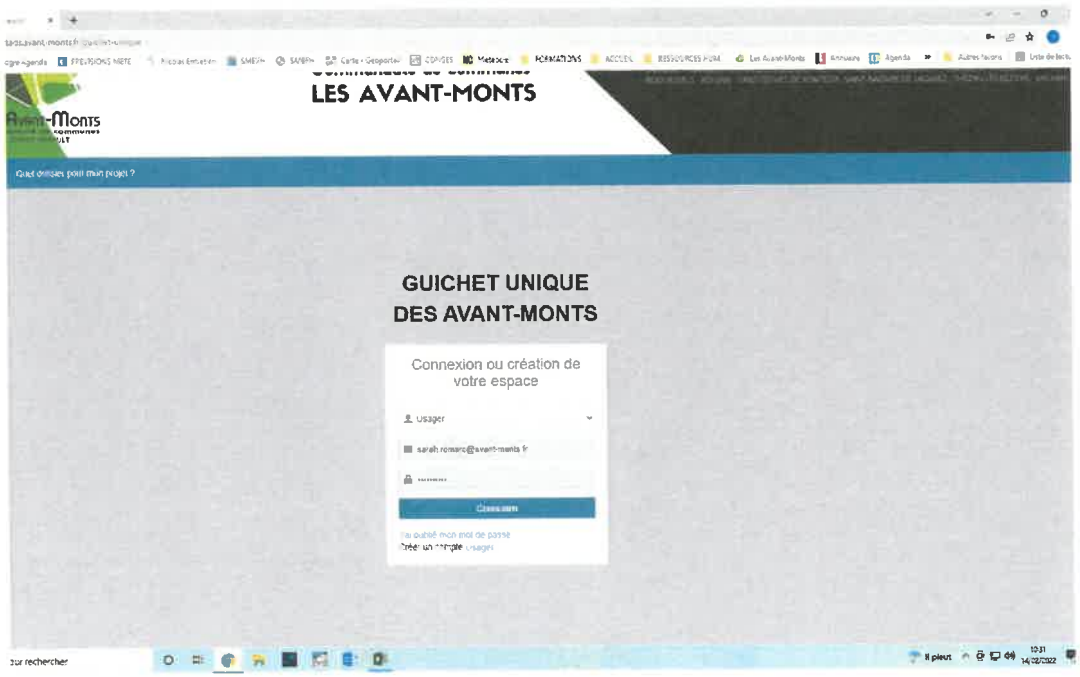


Rendez-vous ensuite dans votre boite mail pour confirmer la création de votre compte. ⚠ Vous devez activer votre compte en cliquant sur le lien dans les 30 mn qui suivent. (Pensez à vérifier vos spams ou indésirables) Notez votre mot de passe, il restera le même pour toutes vos demandes.

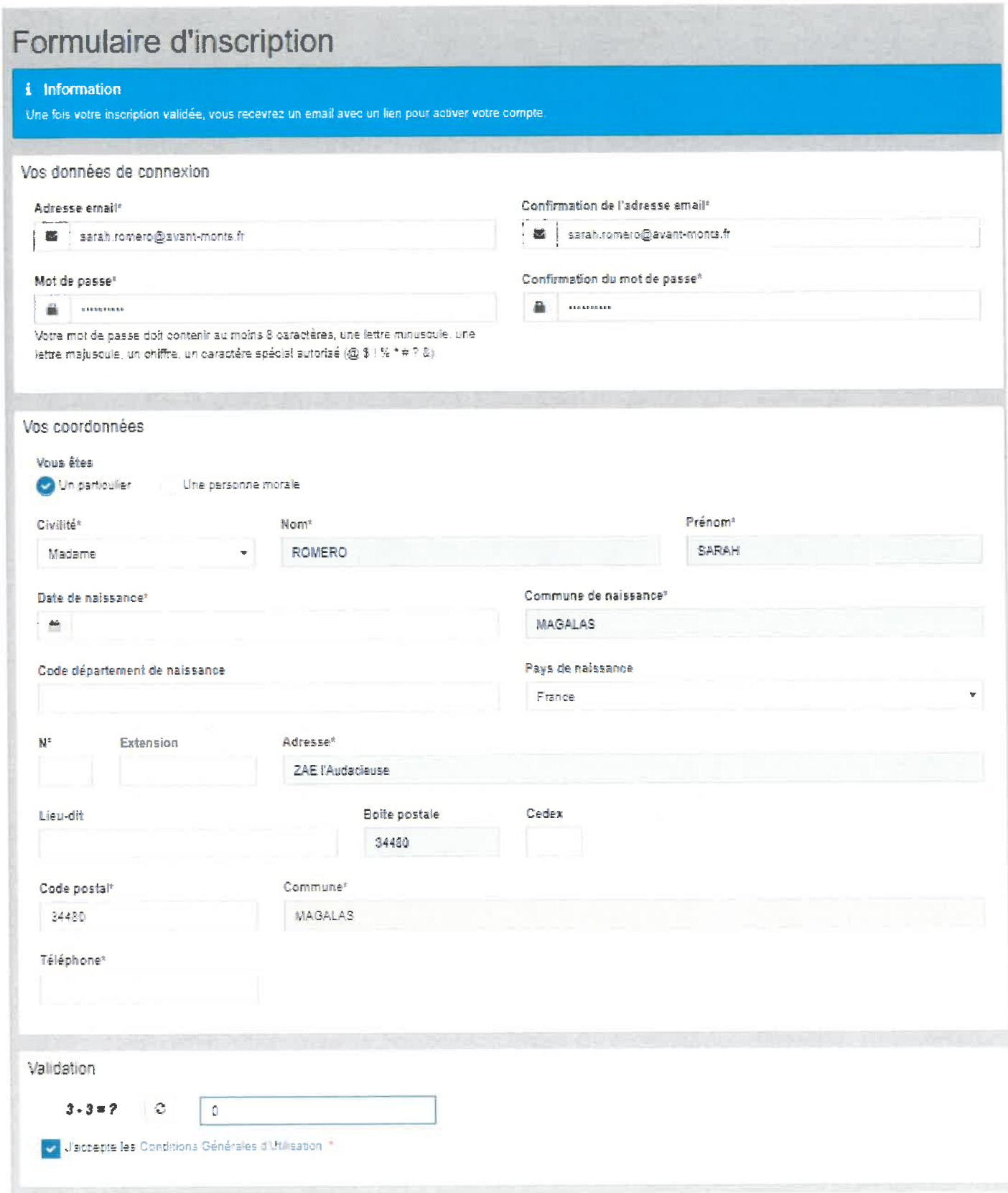


**Le dépôt en ligne est un nouveau service proposé aux usagers. Il n'est pas obligatoire. Votre mairie continue de vous accueillir pour recevoir vos demandes (papiers ou envoyées par courrier), avec les mêmes délais légaux de traitement.**

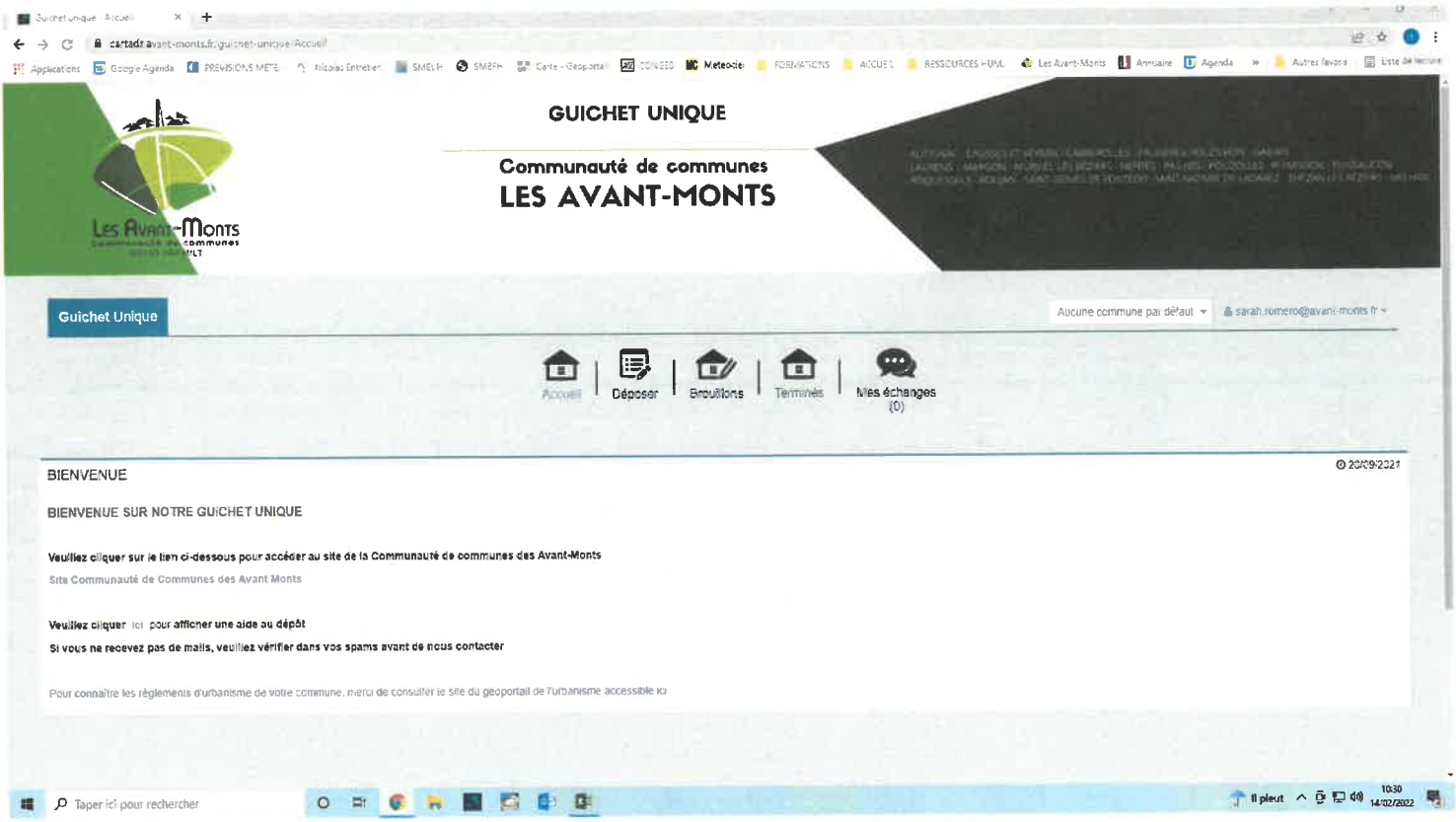


# ACCÉDER A SON COMPTE USAGER

**Vous pouvez maintenant faire vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne. Connectez-vous à la plateforme : https://cartads.avant-monts.fr/guichet-unique**

- **Choisissez le profil « Usager »**
- **Utiliser l'adresse email et le mot de passe choisis lors de votre inscription.**

**Vous avez alors accès au menu qui vous permettra d'effectuer vos demandes, suivre vos dossiers en cours ou encore échanger avec le service Urbanisme :**

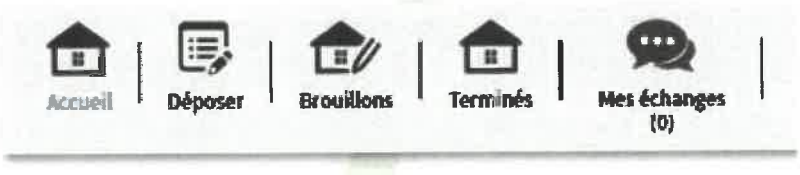

# DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

**Pour effectuer une demande, cliquez sur :**

## 1. TYPE DE LA DEMANDE

- **Indiquez le type de demande correspondant à votre projet**
- **Puis validez pour passer à l'étape suivante**

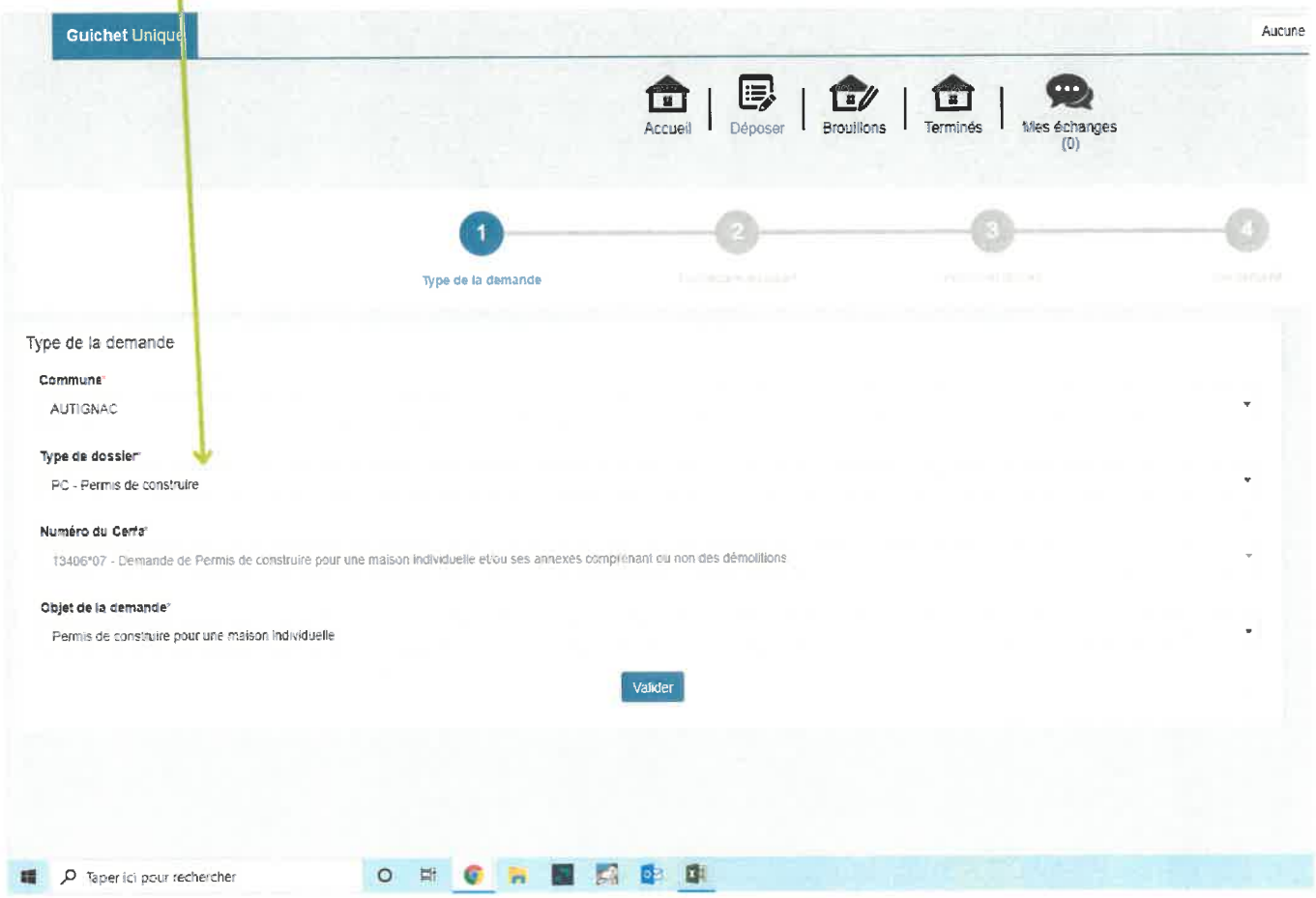

# 2. DESCRIPTION DU PROJET

- **L'étape 2 vous permet d'ajouter <u>un demandeur</u> et éventuellement un correspondant, par exemple le nom d'un notaire ou d'un architecte.**

- **Suivre les indications à chaque étape pour compléter tous les renseignements concernant le projet.**

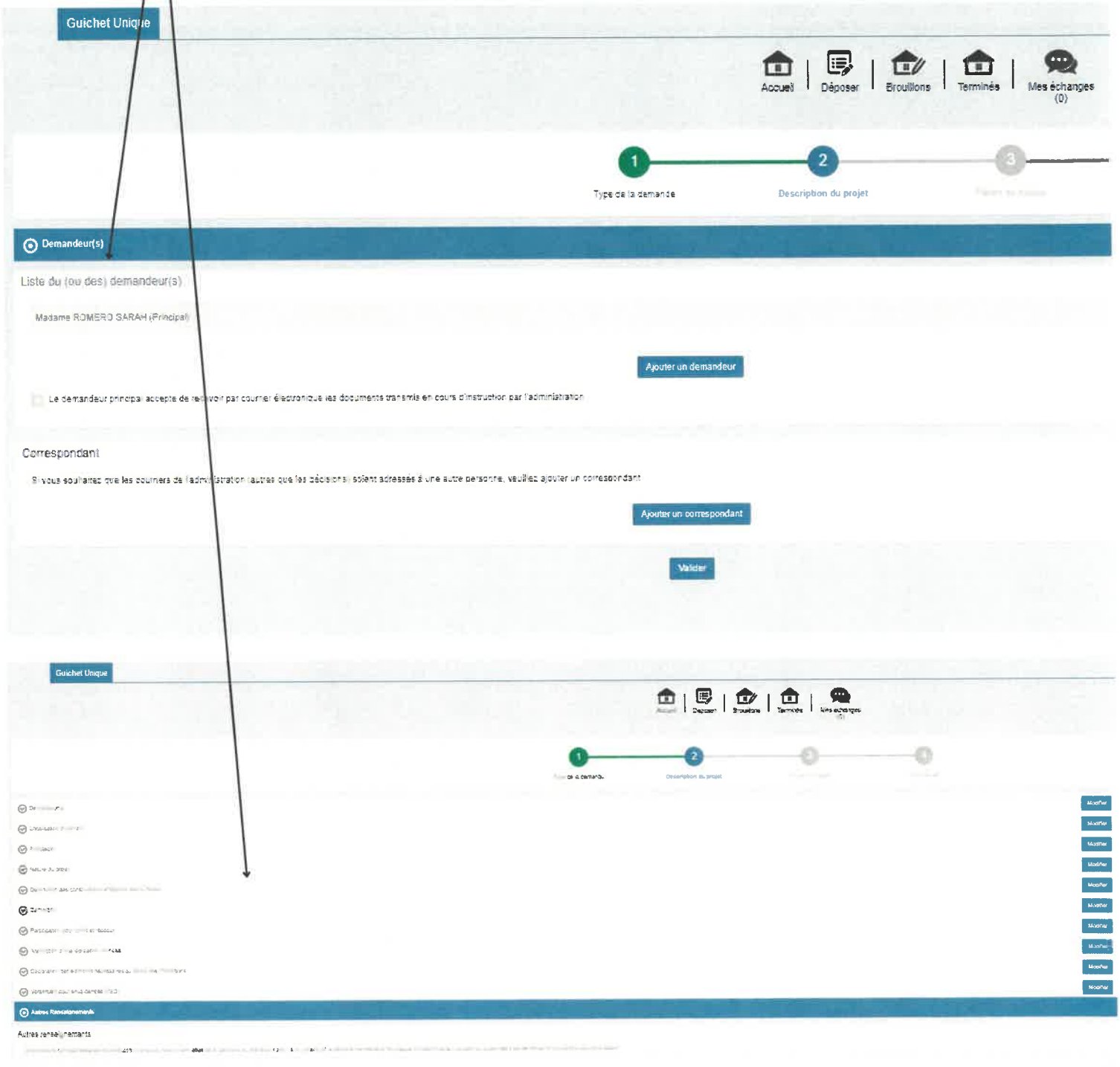

# 3. PIÈCES DU DOSSIER

**Vous êtes invités à joindre les pièces nécessaires à votre dossier. Attention à bien déposer toutes les pièces obligatoires. Vous pouvez sélectionner jusqu'à 6 fichiers pour chaque pièce.**

- **Chaque fichier ne doit pas dépasser la taille de 25 Mo. Les formats de fichier autorisés sont : .doc,.docx,.pdf,.jpg,.jpeg,.bmp,.png**

**Exemple ci-dessous**

**PCMi01 : plan de situation**
**PCMi02 : plan de masse**
**PCMi03 : plan en coupes**
**PCMi04 : Notice...**

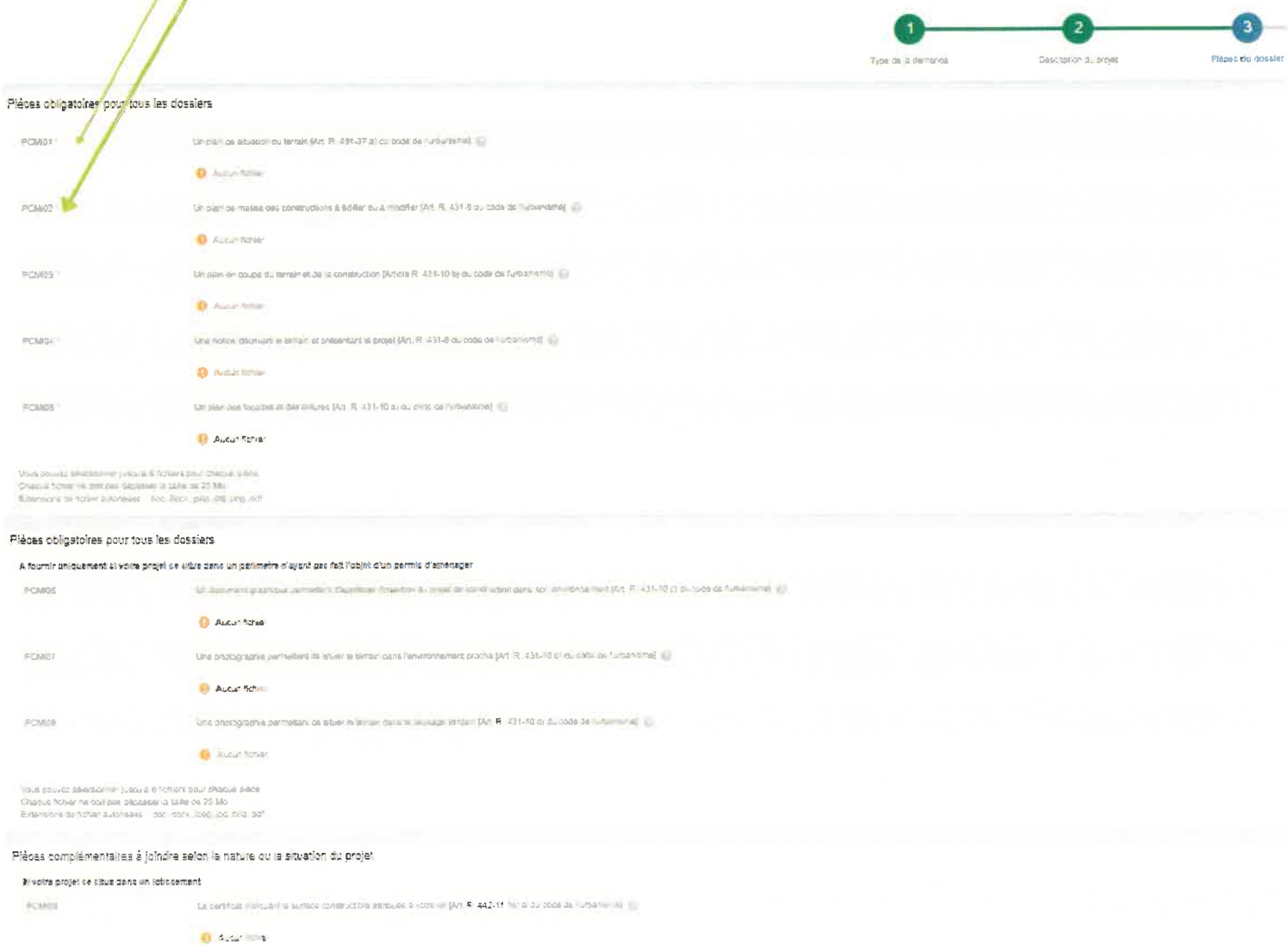

**Vous êtes invités à joindre les pièces nécessaires à votre dossier. Attention à bien déposer toutes les pièces obligatoires. Vous pouvez sélectionner jusqu'à 6 fichiers pour chaque pièce.**

**Chaque fichier ne doit pas dépasser la taille de 25 Mo. Les formats de fichier autorisés sont : .doc,.docx,.pdf,.jpg,.jpeg,.bmp,.png**

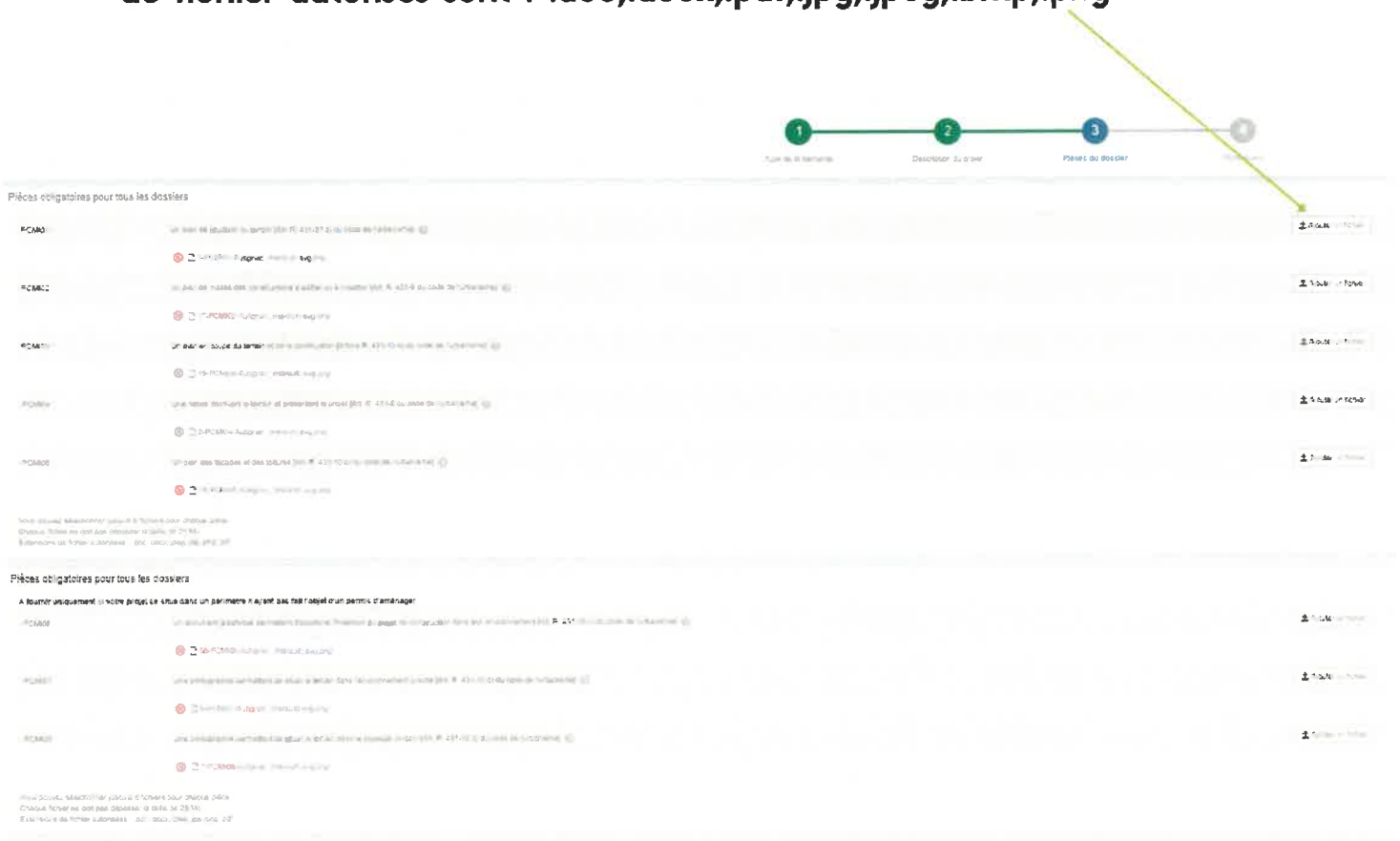

# 4. RÉCAPITULATIF

**Avant de déposer votre demande, le récapitulatif vous permet de vérifier les informations saisies.**

**Vous devez signer votre demande et accepter les conditions d'utilisation. (La signature électronique est obtenue en indiquant le nom, prénom du demandeur et son adresse postale) Pour finir, cliquez sur le bouton « Déposer ma demande »**

**Selon le volume des pièces jointes au dossier, le dépôt peut prendre plusieurs minutes.**

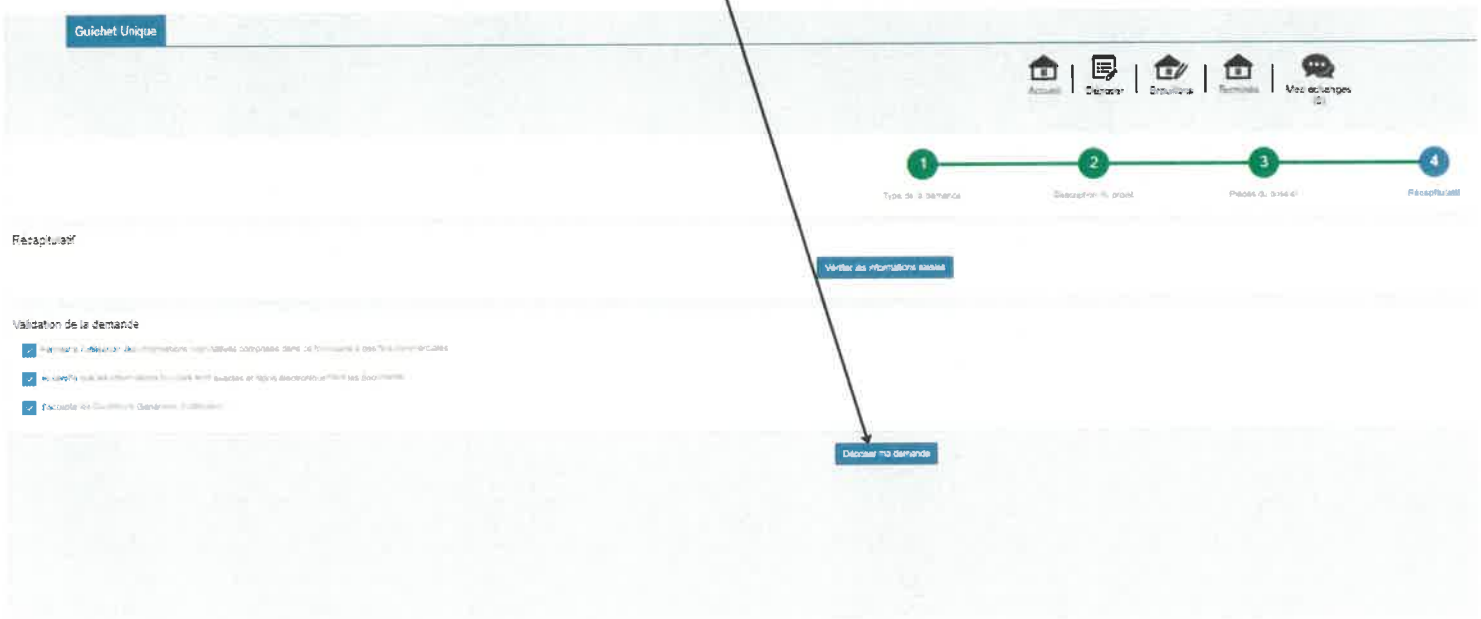


**Vous recevrez un accusé d'enregistrement électronique et un récépissé de dépôt par mail (généralement dans les 15mn qui suivent).**

Si une erreur est survenue, un autre email l'indique. Dans ce cas, vérifiez votre saisie dans le dossier ou contactez le service urbanisme.

Si une erreur s'affiche, ne pas ressaisir la demande mais transmettre l'information à : urbanisme@avant-monts.fr

# INTERROMPRE ET REPRENDRE SA DEMANDE

**Si vous devez interrompre votre demande, ou qu'il vous manque des pièces, votre progression est conservée. Cet espace vous permet d'accéder aux dossiers dont vous avez commencé la saisie, sans les avoir finalisés.**

Cet espace vous permet d'accéder aux dossiers dont vous avez commencé la saisie, sans les avoir finalisés.

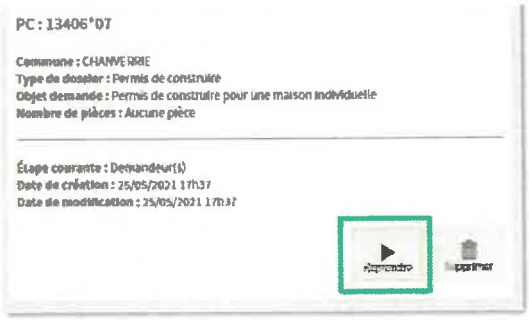


# SUIVRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

**Une fois le dossier déposé, vous pouvez suivre son avancement sur votre compte, accéder aux informations et aux pièces déposées, voire redéposer des pièces selon l'instruction du dossier.**

- **Le bouton « Voir l'avancement du dossier » présente les informations générales du dossier : référence, date de dépôt, date limite d'instruction, statut d'instruction, instructeur en charge du dossier**

- **Le bouton « Accéder aux pièces et correspondances du dossier » permet d'accéder à la liste des pièces déposées.**

- **Le bouton « Déposer un retrait » vous permet de demander l'annulation du dossier, à condition qu'aucun travaux n'ait été engagé.**

# GUICHET UNIQUE

## Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

- Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.
- Un gain de temps : plus besoin de vous déplacer pour déposer votre dossier ou expédier vos demandes en courrier recommandé.
- Une démarche écologique, grâce à des dossiers numériques.
- Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé en lien avec l'ensemble des acteurs de l'instruction, des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

Communauté de communes
Les Avant-Monts
ZAE L'Audacieuse - 34480 Magalas

# FICHE PRATIQUE N°1

# Construire une maison individuelle

## ou ses annexes

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

# FICHE PRATIQUE N°1

## DEMANDE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

### MAISON INDIVIDUELLE

**Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier.**
**Si + de 150m2 et/ou personne morale = recours d'un architecte**
**Dossier à déposer en mairie ou en ligne via le lien = https://cartads.avant-monts.fr/guichet-unique**
**Délai d'instruction de 2 mois (délai de droit commun).**

# LES ÉTAPES

### 1.UN FORMULAIRE
**Cerfa n°13406*08**

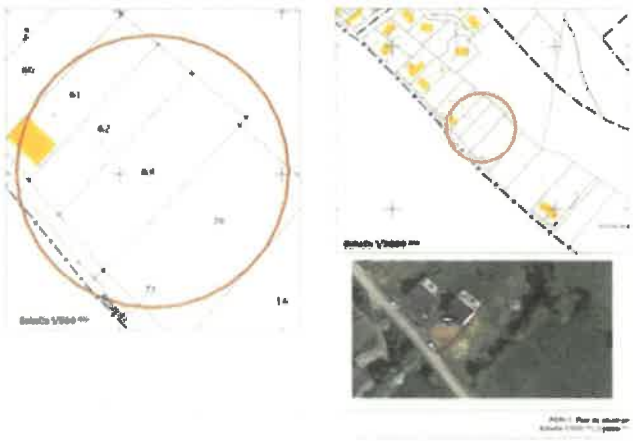

### 2. UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN (PCMi1)
**Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune**

### 3. UN PLAN DE MASSE (PCMi2)
**Il permet de décrire le terrain et d'y situer la construction (vérification des règles d'implantation, de la desserte par les réseaux...)**

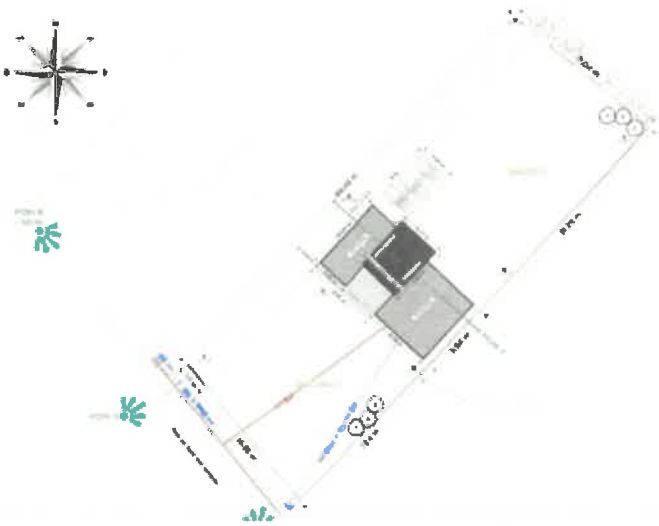

**INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :**

**POUR LE TERRAIN :**

- Son orientation,
- Ses dimensions, les courbes de niveau,
- Les bâtiments existants sur le terrain, à conserver ou à démolir,
- Les plantations, les clôtures...

**POUR VOTRE PROJET DE CONSTRUCTION :**

- Ses distances par rapport aux limites du terrain,
- Les places de stationnement, accès, voirie interne,
- L'emplacement des réseaux : eau, électricité, assainissement,
- En cas d'assainissement individuel, représentez-le sur le terrain.

# FICHE PRATIQUE N°1

# LES ÉTAPES

## 4.UN PLAN EN COUPE (PCMi3)

**Il montre le volume de la construction et son adaptation au terrain (en particulier si celui-ci est en pente).**

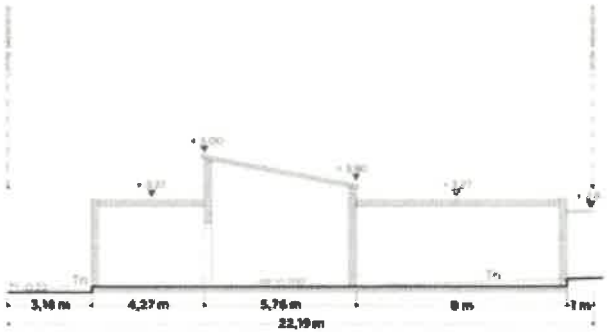


### INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- Le profil et les niveaux du terrain naturel,
- Le profil et les hauteurs de la construction par rapport au terrain naturel,
- Reportez la position de la coupe sur le plan de masse.

## 5. UN PLAN DE FACADE (PCMi5)

**Le plan des façades permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction et de vérifier les règles de hauteur.**

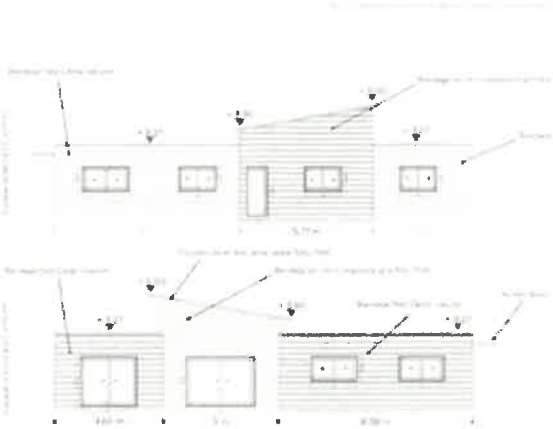

### INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- Les dimensions de la construction (longueur, largeur),
- Les dimensions et positions des ouvertures,
- L'orientation (façade nord, façade ouest,etc.),
- Les couleurs et les matériaux apparents utilisés

## 6.UNE NOTICE (PCMi4)

**Complément du document graphique, la notice permet de justifier vos choix : conception architecturale, adaptation au terrain, respect du paysage environnant.**

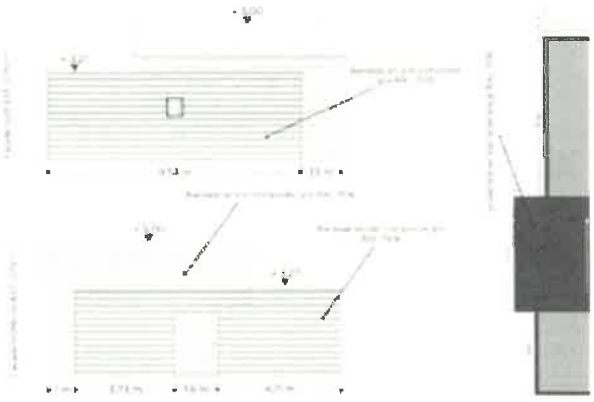

### RÉDIGEZ UN TEXTE DÉCRIVANT VOTRE PROJET :

- Aménagement du terrain, - Implantation, organisation, composition et volume de la construction,
- Traitement de la construction, des clôtures, de la végétation ou des aménagement situés en limite de terrain,
- Matériaux et couleurs de la construction,
- Organisation et aménagement des accès. Elles montrent le terrain dans le paysage proche et lointain. Rapportez les points de vues sur le plan de situation et sur le plan masse. Prise en compte de la réglementation environnementale. Cette attestation est à compléter par le maître d'ouvrage ou par le maître d'œuvre (si autorisé).

FICHE PRATIQUE N°1

# LES ÉTAPES

## 6.UN DOCUMENT GRAPHIQUE (PCMi6)

Ce document permet d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement.

## 7. DES PHOTOGRAPHIES ( PCMi7-8)

Rapportez les points de vues sur le plan de situation et sur le plan masse.

## 8. UN FORMULAIRE RE 2020 (PCMi14-2)

Prise en compte des performances énergétiques et environnementales. Permet de s'assurr que le maître d'ouvrage a bien prise en compte la règlementation.

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
Service Urbanisme
ZAE L'Audacieuse - 34480 Magalas

Les Avant-Monts
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

# FICHE PRATIQUE N°2

# Construire une piscine

## entre 10 et 100m2

Les Avant-Monts
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

# FICHE PRATIQUE N°2

## DÉCLARATION PRÉALABLE
## POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

**VOUS SOUHAITEZ CONSTRUIRE UNE PISCINE d'une superficie entre 10 et 100 m² ou dont la couverture fait moins d'1,80 m de hauteur.**
**Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier**
**Dossier à déposer en mairie ou en ligne via le lien = https://cartads.avant-monts.fr/guichet-unique**

**Délai d'instruction d'1 mois.**

# LES ÉTAPES

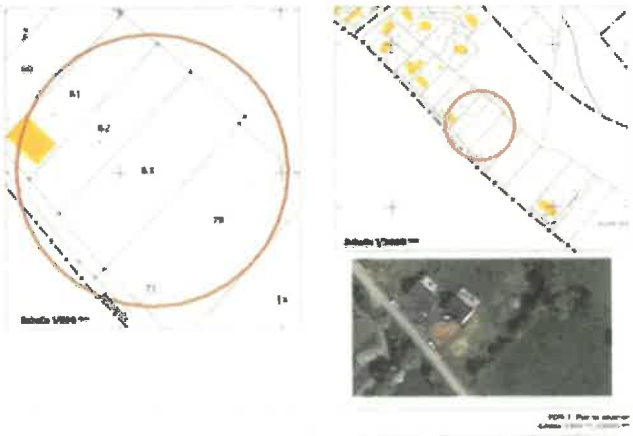

### 1.UN FORMULAIRE
**Cerfa n°13703*08**

### 2. UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN (DP1)
**Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune**

### 3. UN PLAN DE MASSE (DP2)
**Il permet de décrire le terrain et d'y situer la construction (vérification des règles d'implantation, de la desserte par les réseaux...**

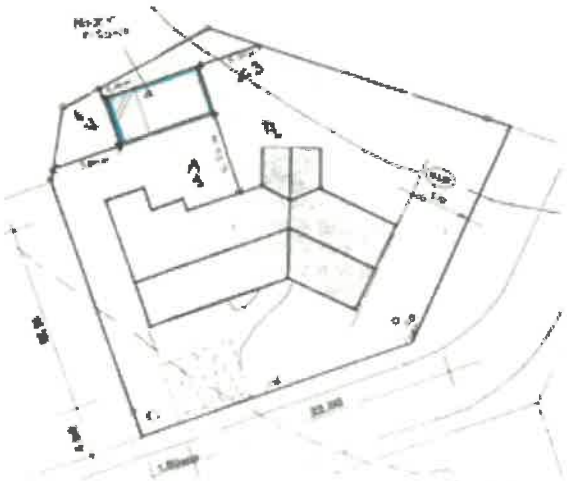

**INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :**

**POUR LE TERRAIN :**

- Son orientation,
- Ses dimensions, les courbes de niveau,
- Les bâtiments existants sur le terrain,

**POUR VOTRE PROJET DE CONSTRUCTION :**

- Ses distances par rapport aux limites du terrain et par rapport à la construction principale,
- L'emplacement des réseaux : eau, électricité, assainissement,
- En cas d'assainissement individuel, représentez-le sur le terrain.

FICHE PRATIQUE N°2

# LES ÉTAPES

**4. UN PLAN EN COUPE (DP3)**
**Il doit permettre de comprendre l'implantation du projet et l'incidence sur le terrain existant.**

**4. DES PHOTOGRAPHIES (DP7-8)**
**Elles montrent le terrain dans le paysage environnant. Rapportez les points de vues sur le plan de situation et sur le terrain.**

**5.UN DOCUMENT GRAPHIQUE (DP5)**
**Il montre comment le projet sera vu dans le paysage environnant. Vous pouvez réaliser au choix un croquis à la main, un montage photographique ou une simulation informatique.**

**LES AVANT-MONTS**
Communauté de communes
Service Urbanisme
ZAE l'Audacieuse - 34480 Magalas

Les Avant-Monts
Communauté de communes
Ouest Hérault

# FICHE PRATIQUE N°3

# Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment

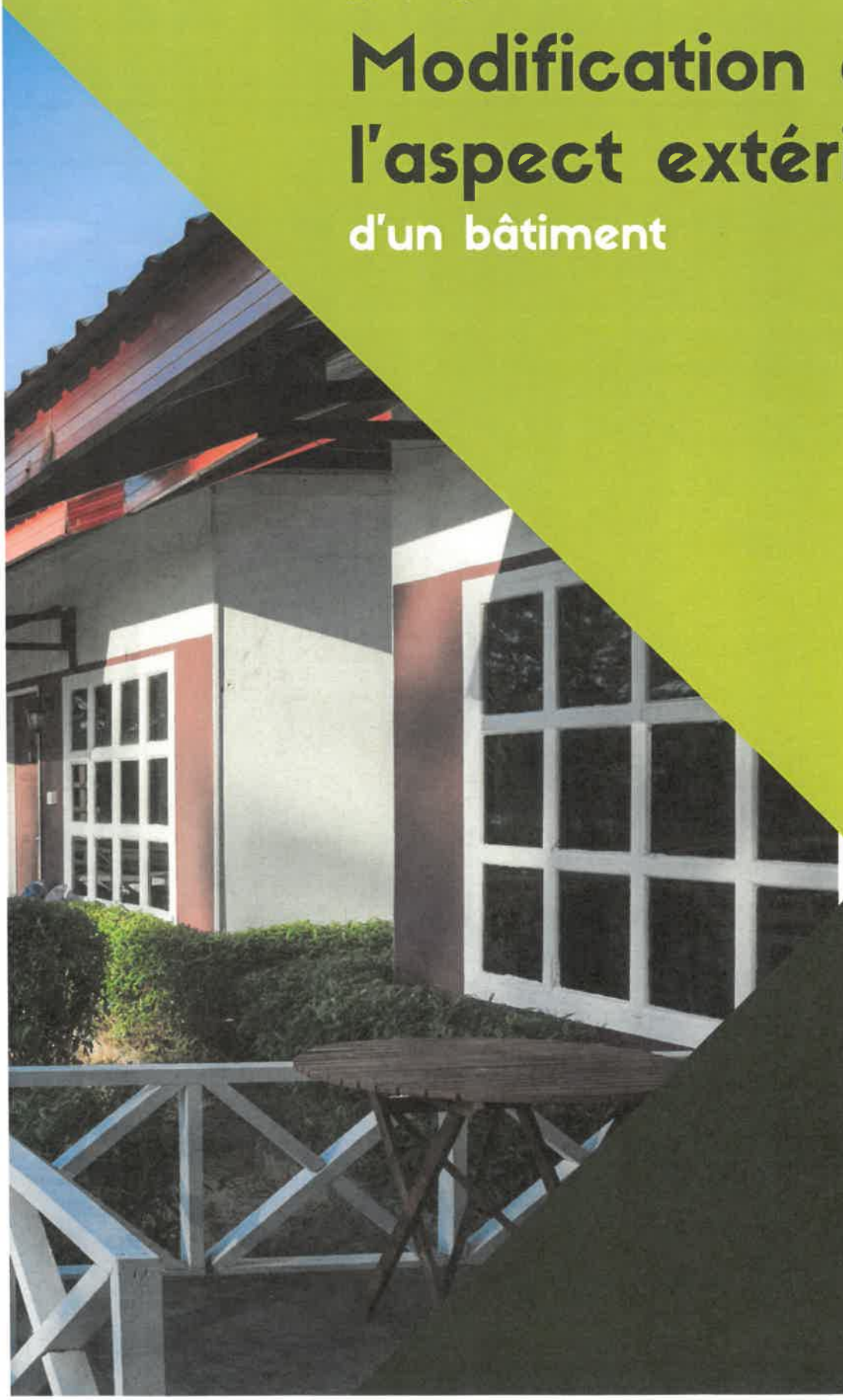

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

# FICHE PRATIQUE N°3

## DÉCLARATION PRÉALABLE
## POUR LA MODIFICATION DE L'ASPECT EXTERIEUR

**Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier.**
**Dossier à déposer en mairie ou en ligne via le lien = https://cartads.avant-monts.fr/guichet-unique**

**Délai d'instruction d'1 mois (délai de droit commun).**

# LES ÉTAPES

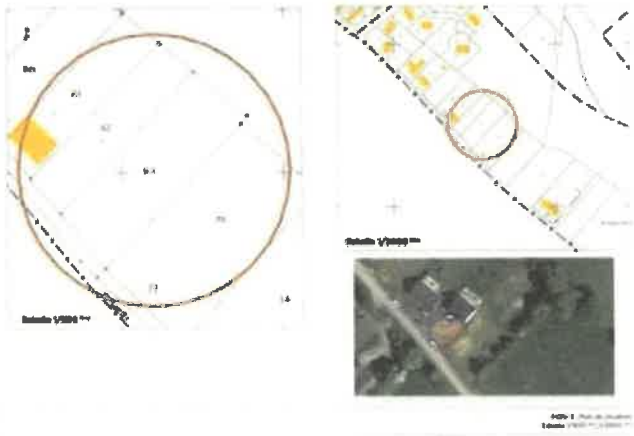

### 1.UN FORMULAIRE
**Si les travaux concernent une maison individuelle : Cerfa n°13703*08**
**Si les travaux concernent un autre bâtiment : Cerfa n°13404*08**

### 2. UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN (DP1)

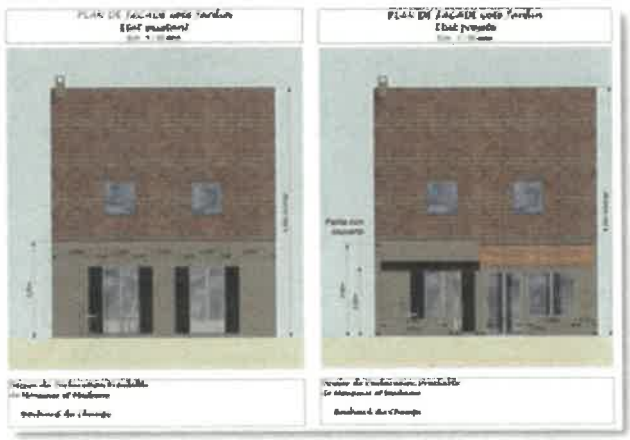

### 3. UN PLAN OU PHOTOS DES FACADES ET TOITURES AVANT TRAVAUX (DP4)
**Il permet d'apprécier l'aspect extérieur du bâtiment avant travaux.**

.

# FICHE PRATIQUE N°3

## DÉCLARATION PRÉALABLE
## POUR LA MODIFICATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR

# LES ÉTAPES

### 4. UNE REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR APRÈS TRAVAUX ET AVANT (DP5)

**Ce document permet d'apprécier la réalisation du projet de modification de façade.**

vue terrain AVANT

vue terrain - APRES


**LES AVANT-MONTS**
Communauté de communes
Service Urbanisme
ZAE l'Audacieuse - 34480 Magalas


Les Avant-Monts
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

# FICHE PRATIQUE N°4

## Réaliser un abri de jardin

### de moins de 20m2

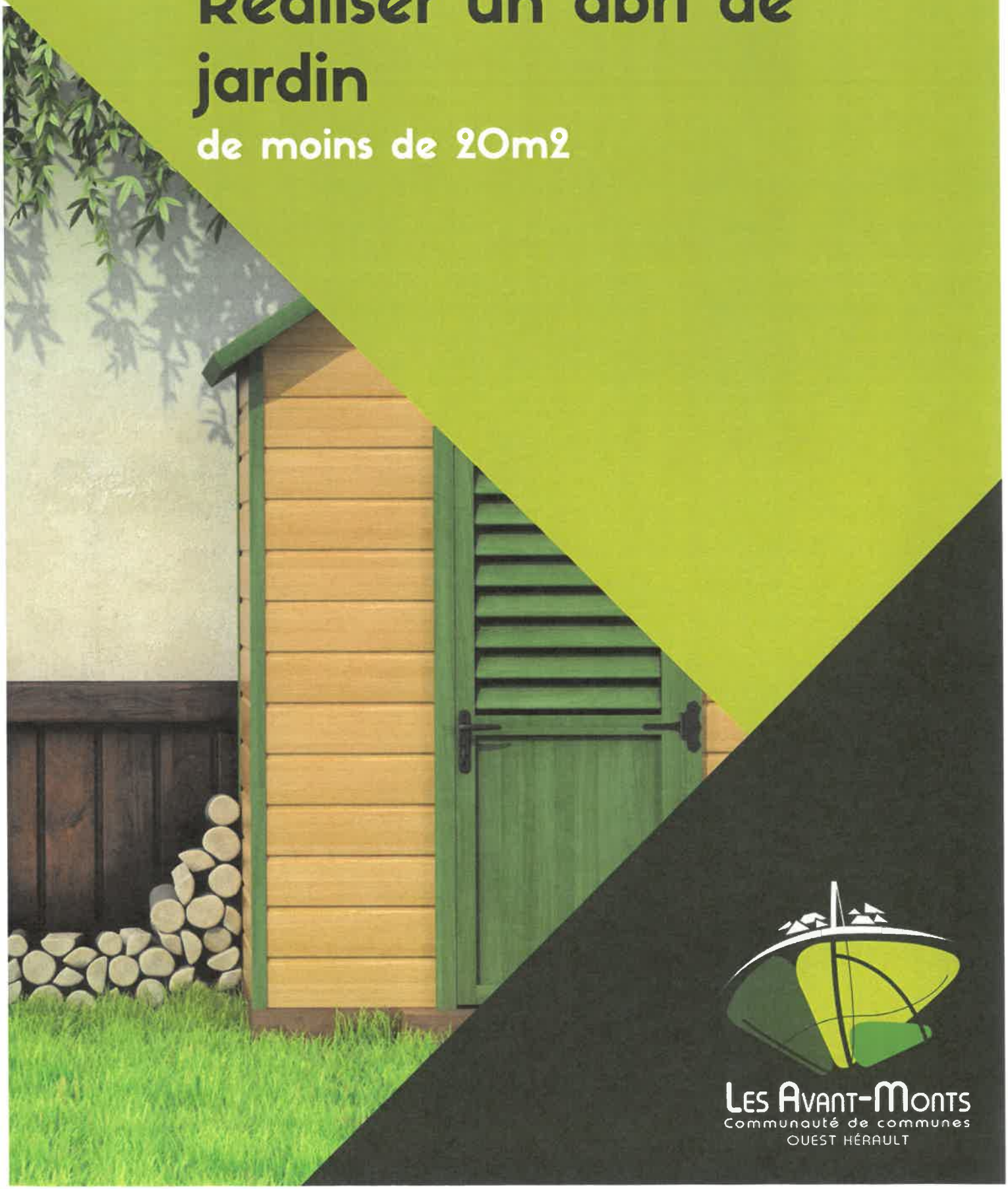

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

# FICHE PRATIQUE N°4

## DÉCLARATION PRÉALABLE
## RÉALISATION D'UN ABRI DE JARDIN
## (moins de 20m2)

**Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier.**
**Dossier à déposer en mairie ou en ligne via le lien = https://cartads.avant-monts.fr/guichet-unique**

**Délai d'instruction d'1 mois (délai de droit commun).**

# LES ÉTAPES

### 1.UN FORMULAIRE
**Cerfa n°13703*08**

### 2. UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN (DP1)
**Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.**

### 3. UN PLAN DE MASSE (DP2)
**Il permet de décrire le terrain et d'y situer la construction (vérification des règles d'implantation).**

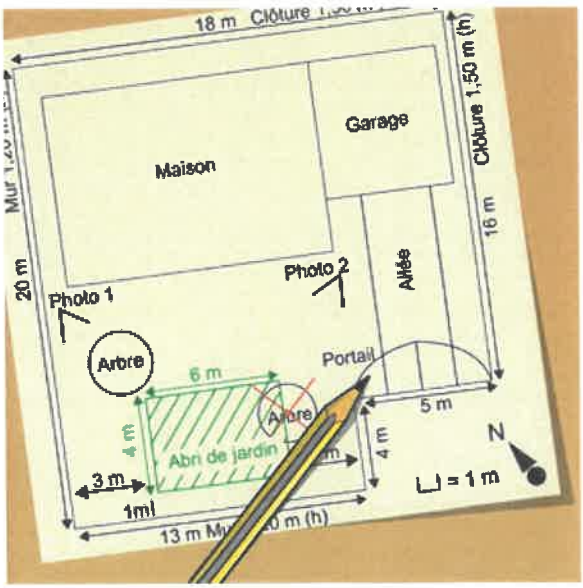


### INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :

Pour le terrain :
- Son orientation,
- Ses dimensions, les courbes de niveau,
- Les bâtiments existants sur le terrain.

Pour votre projet de construction :
- Ses distances par rapport aux limites du terrain et par rapport à la construction principale.

# FICHE PRATIQUE N°4

## DÉCLARATION PRÉALABLE
## POUR LA RÉALISATION D'UN ABRI DE JARDIN

# LES ÉTAPES

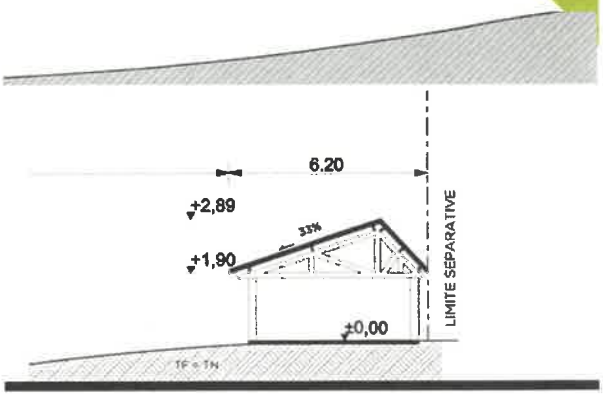


### 4. UN PLAN DES FACADES ET DES TOITURES (DP4)

**Le plan des façades permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction et de vérifier les règles de hauteur.**

INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :
- Les dimensions de la construction (longueur, largeur),
- Les dimensions et positions des ouvertures,
- L'orientation (façade nord, façade ouest,etc.),
- Les couleurs et les matériaux apparents utilisés

### 5. REPRÉSENTATION ASPECT EXTERIEUR (DP5)

**Il montre le projet dans le paysage environnant. Vous pouvez réaliser un croquis à la main, un photomontage...**

**Si le projet est visible depuis l'espace public, joindre un photomontage ou une simulation. (DP7 &8)**

Magalas

Les Avant-Monts
communauté de communes
HÉRAULT

# FICHE PRATIQUE N°5

# Construire un bâtiment agricole

Les Avant-Monts
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

# FICHE PRATIQUE N°5

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
**(SIGNATURE ARCHITECTE AU DELA DE 800m2)**

**Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier.**

**Dossier à déposer en mairie ou en ligne via le lien = https://cartads.avant-monts.fr/guichet-unique**

**Délai d'instruction de 3 mois (délai de droit commun).**

# LES ÉTAPES

### 1.UN FORMULAIRE
**Cerfa n°13409*08**

### 2. UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN (PC1)
**Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.**

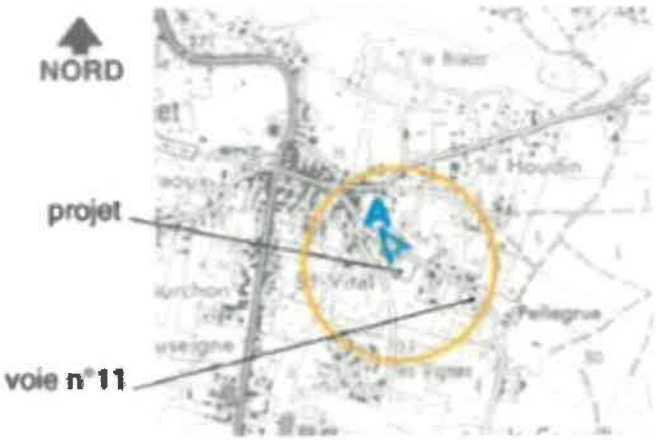


### 3. UN PLAN DE MASSE (PC2)
**Il permet de décrire le terrain et d'y situer la construction (vérification des règles d'implantation, de la desserte par les réseaux...**

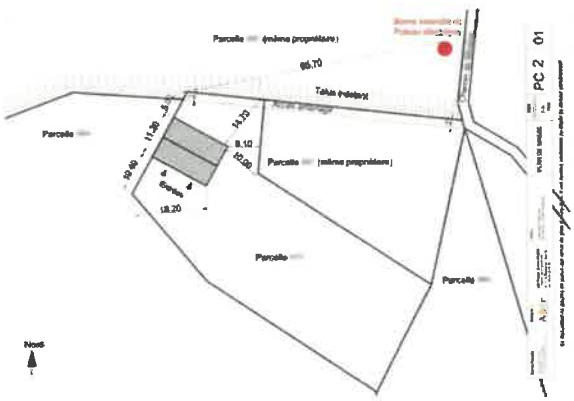

INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :
POUR LE TERRAIN :
- Son orientation, • Ses dimensions, les courbes de niveau,
- Les bâtiments existants sur le terrain, à conserver ou à démolir,
- Les plantations, les clôtures.

POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION :
- Ses distances par rapport aux limites du terrain,
- L'emplacement des réseaux : eau, électricité, assainissement,
- La localisation des habitants les plus proches,
- En cas d'assainissement individuel, représentez-le sur le terrain.

# FICHE PRATIQUE N°5

# LES ÉTAPES

## 4.UN PLAN EN COUPE (PC3)

**Il montre le volume de la construction et son adaptation au terrain (en particulier si celui-ci est en pente).**

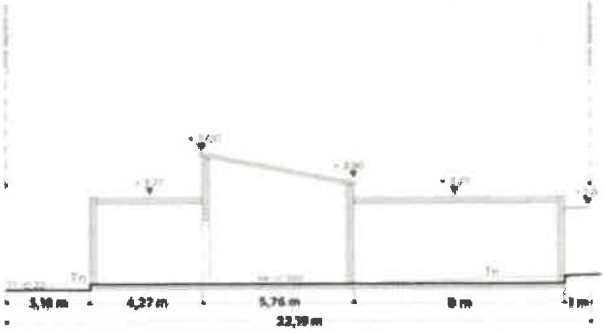

### INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- Le profil et les niveaux du terrain naturel,
- Le profil et les hauteurs de la construction par rapport au terrain naturel,
- Reportez la position de la coupe sur le plan de masse.

## 5. UN PLAN DE FACADE (PC5)

**Le plan des façades permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction et de vérifier les règles de hauteur.**

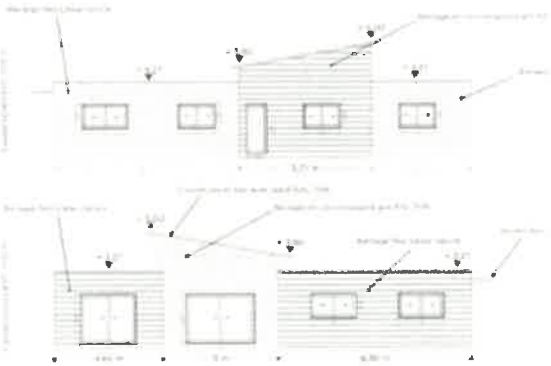

### INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- Les dimensions de la construction (longueur, largeur),
- Les dimensions et positions des ouvertures,
- L'orientation (façade nord, façade ouest,etc.),
- Les couleurs et les matériaux apparents utilisés

## 6. UNE NOTICE (PC4)

**Complément du document graphique, la notice permet de justifier vos choix : conception architecturale, adaptation au terrain, respect du paysage environnant.**

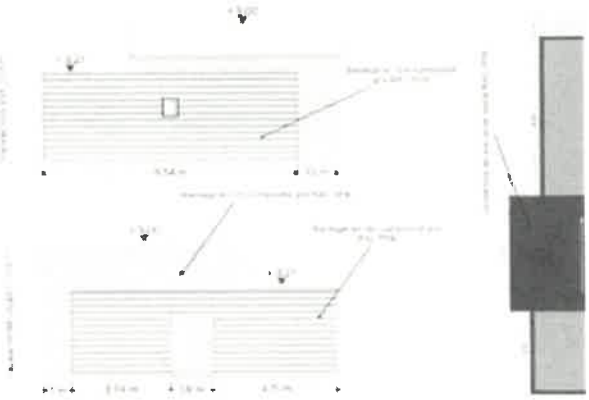

### RÉDIGEZ UN TEXTE DÉCRIVANT VOTRE PROJET :

- Aménagement du terrain, - Implantation, organisation, composition et volume de la construction,
- Traitement de la construction, des clôtures, de la végétation ou des aménagement situés en limite de terrain,
- Matériaux et couleurs de la construction,
- Organisation et aménagement des accès. Elles montrent le terrain dans le paysage proche et lointain. Rapportez les points de vues sur le plan de situation et sur le plan masse. Prise en compte de la réglementation environnementale. Cette attestation est à compléter par le maître d'ouvrage ou par le maître d'œuvre (si autorisé).

# FICHE PRATIQUE N°5

## LES ÉTAPES

**7. DOCUMENT GRAPHIQUE (PC6)**
**Rapportez les points de vues sur le plan de situation et sur le plan masse.**

**8. DES PHOTOGRAPHIES (PC7 & 8)**
**Rapportez les points de vues sur le plan de situation et sur le plan masse.**

**8. NOTE**
**Justification de la nécéssité agricole.**

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
Service Urbanisme
ZAE L'Audacieuse - 34480 Magalas

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

# FICHE PRATIQUE N°6

# Réalisation d'une clôture

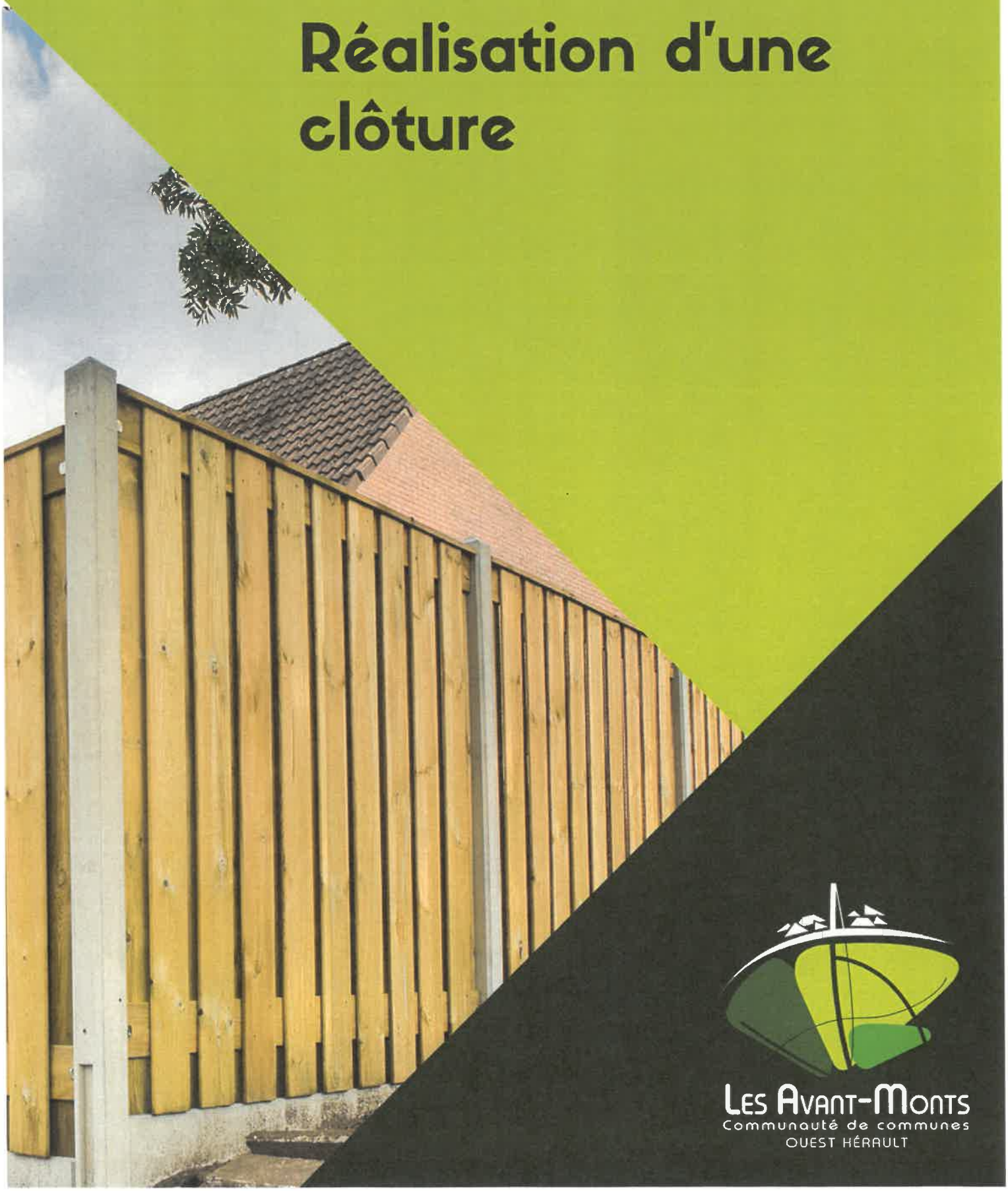

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

# FICHE PRATIQUE N°6

## DÉCLARATION PRÉALABLE
## POUR LA REALISATION D'UNE CLÔTURE

**Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier. Dossier à déposer en mairie ou sur le site du GU : https://cartads.avant-monts.fr/guichet-unique**

**Délai d'instruction d'1 mois (délai de droit commun).**

# LES ÉTAPES

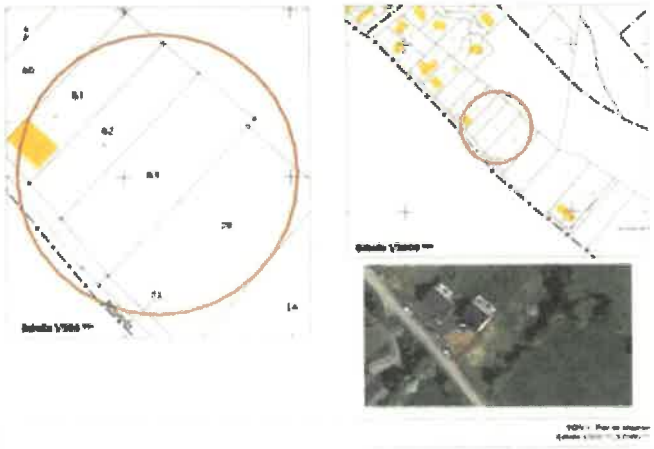

### 1.UN FORMULAIRE
Cerfa n°13703*08

### 2. UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN (DP1)

### 3. UN PLAN DE MASSE (DP2)

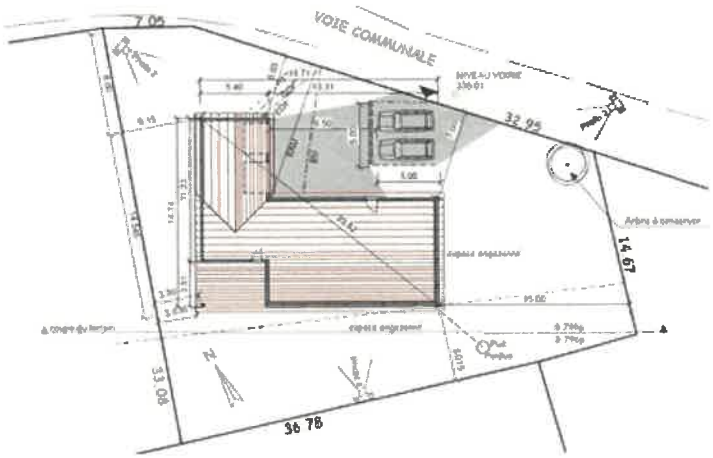


**INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :**
**Surlignez les limites du terrain impactées par la construction de la clôture.**

.

# FICHE PRATIQUE N°6

## DÉCLARATION PRÉALABLE
## POUR LA REALISATION D'UNE CLÔTURE

# LES ÉTAPES

**4. UNE REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR (DP5)**
**Ce document permet d'apprécier la réalisation du projet dans son environnement.**

**5. DES PHOTOGRAPHIES ( DP7 &8)**
**Elle permettront de situer l'emplacement de la future clôture.**


**LES AVANT-MONTS**
Communauté de communes
Service Urbanisme
ZAE l'Audacieuse - 34480 Magalas


Les Avant-Monts
Communauté de communes
Ouest Hérault

# FICHE PRATIQUE N°7

## Construire un bâtiment artisanal, industriel ou commercial

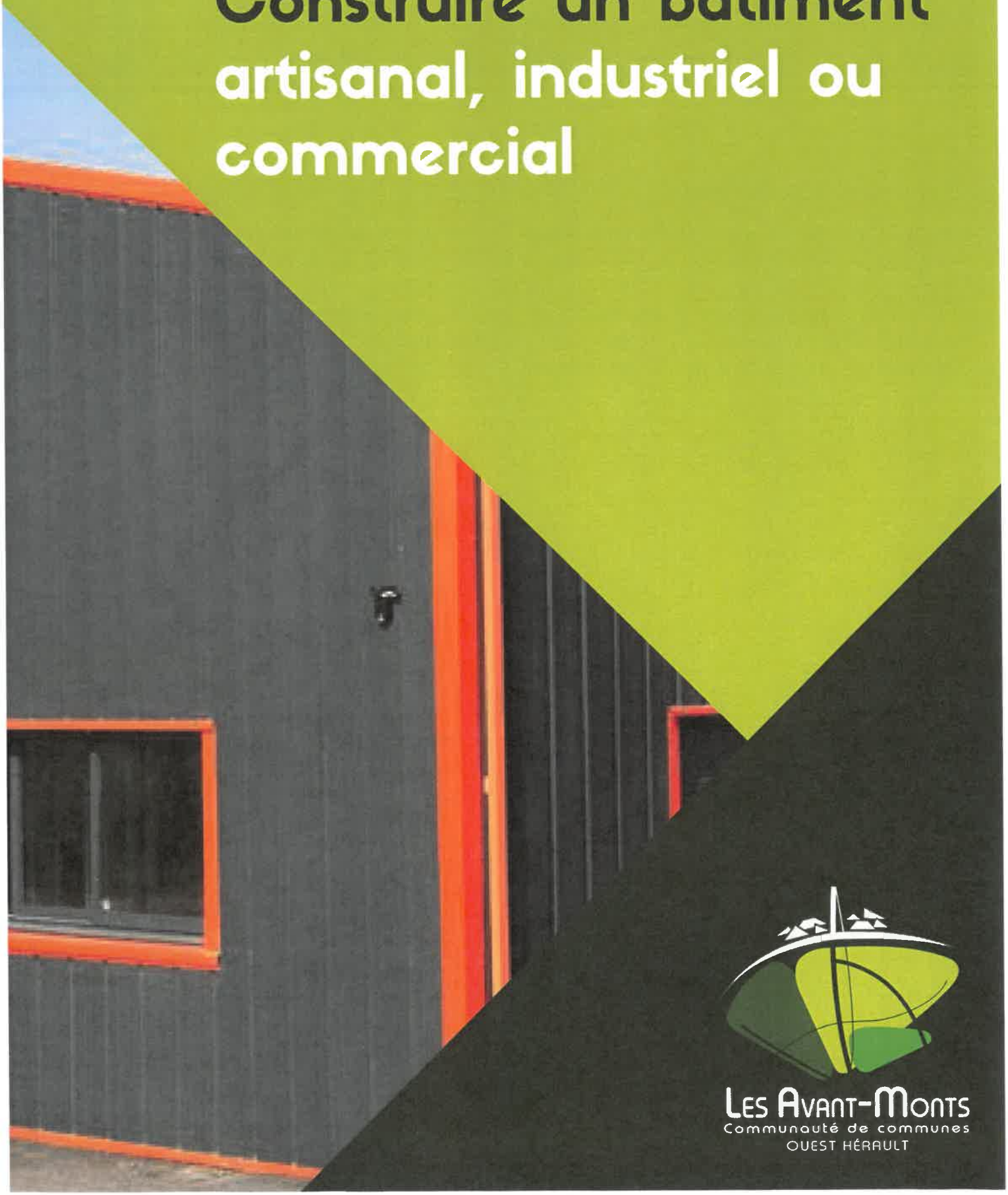

Les Avant-Monts
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

# FICHE PRATIQUE N°7

## Construire un bâtiment artisanal, industriel ou commercial

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE / SIGNATURE ARCHITECTE**

**Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier.**

**Dossier à déposer en mairie ou en ligne via le lien = https://cartads.avant-monts.fr/guichet-unique**

**Délai d'instruction de 3 mois (délai de droit commun).**

# LES ÉTAPES

### 1.UN FORMULAIRE
**Cerfa n°13409*08**

### 2. UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN (PC1)
**Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.**

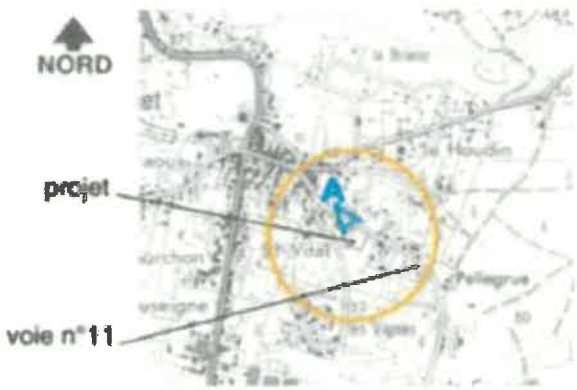


### 3. UN PLAN DE MASSE (PC2)
**Il permet de décrire le terrain et d'y situer la construction (vérification des règles d'implantation, de la desserte par les réseaux...**

**INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :**

**POUR LE TERRAIN :**

- **Son orientation,**
- **Ses dimensions, les courbes de niveau,**
- **Les bâtiments existants sur le terrain, à conserver ou à démolir,**
- **Les plantations, les clôtures.**

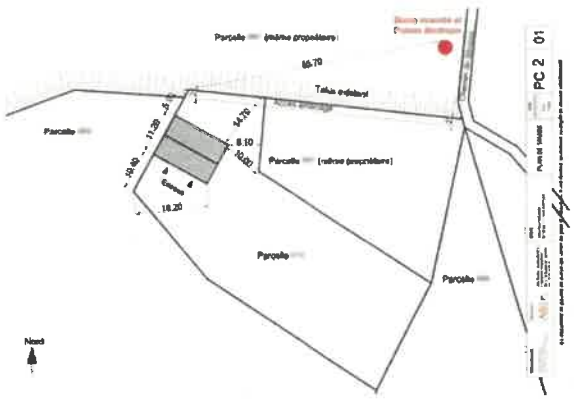


**POUR VOTRE PROJET DE CONSTRUCTION :**

- **Ses distances par rapport aux limites du terrain et par rapport à la construction principale,**
- **Les places de stationnement, accès, voirie interne,**
- **L'emplacement des réseaux : eau, électricité, assainissement.**

# FICHE PRATIQUE N°7
## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE / SIGNATURE ARCHITECTE

# LES ÉTAPES

### 4.UN PLAN EN COUPE (PC3)

**Il montre le volume de la construction et son adaptation au terrain (en particulier si celui-ci est en pente)**

INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- Le profil et les niveaux du terrain naturel,
- Le profil et les hauteurs de la construction par rapport au terrain naturel,
- Reportez la position de la coupe sur le plan de masse.

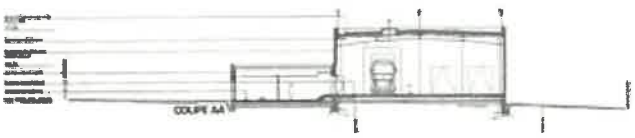


### 5. UN PLAN DES FAÇADES ET TOITURES (PC5)

**Le plan des façades permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction et de vérifier les règles de hauteur.**

INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- Les dimensions de la construction (longueur, largeur),
- Les dimensions et positions des ouvertures,
- L'orientation (façade nord, façade ouest,etc.),
- Les couleurs et les matériaux apparents utilisés.

### 6.UNE NOTICE (PC4)

**Complément du document graphique, la notice permet de justifier vos choix : conception architecturale, adaptation au terrain, respect du paysage environnant.**

RÉDIGEZ UN TEXTE DÉCRIVANT VOTRE PROJET :

- Aménagement du terrain,
- Implantation, organisation, composition et volume de la construction,
- Traitement de la construction, des clôtures, de la végétation ou des aménagement situés en limite de terrain,

# FICHE PRATIQUE N°7

# LES ÉTAPES

## 7.UN DOCUMENT GRAPHIQUE (PC6)

Il montre comment le projet sera vu dans le paysage environnant. Vous pouvez réaliser au choix un croquis à la main, un montage photographique ou une simulation informatique.

## 8. DES PHOTOGRAPHIES (PC7 et 8)

Elles montrent le terrain dans le paysage proche et lointain. Rapportez les points de vues sur le plan de situation et sur le plan masse.

## 9.UN FORMULAIRE RE 2020 (PC16-1)

Prise en compte de la réglementation environnementale. Cette attestation est à compléter par le maître d'ouvrage ou par le maître d'œuvre (si autorisé)

# FICHE PRATIQUE N°7

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE / SIGNATURE ARCHITECTE

# LES ÉTAPES

### 10.SI LE PROJET PORTE SUR UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) : ( PC39-40)

- Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapés prévu à l'article R.111-19- 17 a) du code de la construction et de l'habitation.

- Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu à l'article R.111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation.

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
Service Urbanisme - ZAE L'Audacieuse
34480 Magalas

Les Avant-Monts
Communauté de communes
Ouest Hérault